



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 mai 2021  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quinzième session**  
Point 156 de l'ordre du jour  
**Financement de la Mission multidimensionnelle  
intégrée des Nations Unies pour la stabilisation  
en République centrafricaine**

## **Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2019/20	910 057 500
Dépenses de 2019/20	895 690 300
Solde inutilisé de 2019/20	14 367 200
Crédits ouverts pour 2020/21	937 711 700
Montant estimatif des dépenses de 2020/21 <sup>a</sup>	932 581 800
Montant estimatif du solde inutilisé de 2020/21 <sup>a</sup>	5 129 900
Projet de budget du Secrétaire général pour 2021/22	1 048 692 600
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2021/22	(8 647 000)
Recommandation du Comité consultatif pour 2021/22	1 040 045 600

<sup>a</sup> Montant estimatif au 31 mars 2021.



## I. Introduction

1. Lors de son examen du financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) (A/75/620, A/75/760 et A/75/760/Add.1), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu en ligne avec des représentantes et représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements, avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 15 avril 2021. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général figurent dans son rapport publié sous la cote A/75/822 ; celles qui concernent les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 se trouvent dans le rapport correspondant du Comité consultatif (A/75/829).

## II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020

2. Dans sa résolution 73/312 et dans sa décision 73/555, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant brut de 910 057 500 dollars (montant net : 896 456 000 dollars) pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice 2019/20. Le montant brut total des dépenses effectives de l'exercice s'élève à 895 690 300 dollars (montant net : 881 077 200 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution de 98,4 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 14 367 200 dollars, représente 1,6 % du montant total des crédits ouverts pour l'exercice.

3. Le solde inutilisé de 14 367 200 dollars résulte de dépenses moins élevées que prévu compte tenu des ressources approuvées pour 2019/20, aux rubriques Militaires et personnel de police (13 713 500 dollars, soit 2,9 %) et Dépenses opérationnelles (4 431 800 dollars, soit 1,9 %), ce qui est en partie contrebalancé par des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil (3 778 100 dollars, soit 1,9 %). On trouvera à la section III.B du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour 2019/20 (A/75/620) un récapitulatif des réaffectations de ressources de la catégorie III à la catégorie II. Une analyse détaillée des variations figure à la section IV dudit rapport.

4. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la diminution du montant des engagements non réglés en 2019/20 (159,5 millions de dollars) par rapport à 2018/19 (161,1 millions de dollars) procédait principalement de la rubrique Installations et infrastructures et de la diminution des frais de remboursement du matériel appartenant aux contingents [en raison de l'amélioration des conditions d'hébergement des membres des contingents conformément aux normes des Nations Unies (voir par. 5 ci-après)] ; cette diminution globale avait été en partie contrebalancée par le montant plus élevé des engagements non réglés aux titres du remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard et de marchandises qui n'avaient pas été livrées à la fin de l'exercice 2019/20.

### Questions intéressant le rapport du Comité des commissaires aux comptes

5. Lorsqu'il a examiné les rapports du Secrétaire général sur le financement de la MINUSCA, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des

Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2020 (voir [A/75/5 \(Vol. II\)](#), par. 183, 189, 200 à 202, 207 à 209 et 272 à 275). Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a formulé des observations et des recommandations relatives à la Mission, aux titres suivants : a) gestion des taux de vacance et des postes vacants (voir par. 34 et 35 ci-après) ; b) prolongation d'engagements temporaires ; c) surconsommation de carburant et gestion des carburants (voir par. 41 et 42 ci-après). En outre, le Comité des commissaires aux comptes a noté le report des délais d'application, du quatrième trimestre 2018 à janvier 2021, de sa recommandation formulée au titre de l'exercice 2018/19 (étudier la possibilité d'utiliser des bâtiments préfabriqués pour éviter que les contingents ne soient hébergés dans des tentes) (voir [A/75/5 \(Vol. II\)](#), par. 16 à 18). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé par le Secrétariat que l'incidence de la non-fourniture d'hébergements sur les budgets 2019/20 était estimée à 1,1 million de dollars, montant qui avait été remboursé aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. En outre, la diminution des ressources demandées au titre de 2021/22, imputable à l'amélioration des hébergements, représentait un montant approximatif de 510 500 dollars et il avait été tenu compte, dans la modification du montant demandé au titre du déploiement de personnel en tenue supplémentaire, de l'amélioration des hébergements mis à la disposition des pays fournisseurs de contingents (voir par. 12 ci-après). **Le Comité consultatif approuve les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et compte qu'elles seront appliquées dans les plus brefs délais.**

6. S'agissant de la conduite des patrouilles de sécurité, le Comité des commissaires aux comptes a été d'avis que la Mission n'en menait pas suffisamment pour protéger les civils, constat avec lequel l'Administration a exprimé son désaccord (voir [A/75/5 \(Vol. II\)](#), par. 111 à 118). **Le Comité consultatif rappelle que certaines observations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes, concernant notamment l'évaluation, le déploiement tactique et l'engagement d'unités et de moyens militaires, sont des questions qui relèvent des prérogatives des États Membres et organes compétents de l'ONU (voir [A/75/829](#), par. 14).**

### III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

7. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues pour l'exercice 2020/21, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2021, le montant des dépenses s'élevait à 740 553 500 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 932 581 800 dollars – crédits ouverts : 937 711 700 dollars, d'où un solde inutilisé de 5 129 900 dollars (0,5 %).

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 5 mars 2021, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 6 359 450 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 5 871 980 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 487 470 000 dollars. Au 15 mars 2021, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 192 198 000 dollars, dont 144 483 000 dollars de réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses (hors remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police). **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a engagé instamment, à plusieurs reprises, les États Membres à s'acquitter dans les temps, intégralement et sans conditions, des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies.**

9. Le Comité consultatif a été informé que les demandes de remboursement des dépenses afférentes aux contingents et au matériel appartenant aux contingents présentées jusqu'en septembre 2020 avaient donné lieu à un règlement, les montants restants dus s'élevant à 53 310 000 dollars et à 38 209 000 dollars, respectivement, au 31 décembre 2020. S'agissant des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 1<sup>er</sup> avril 2021, 161 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant de 5,8 millions de dollars depuis la création de la Mission et 11 demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif compte que toutes les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais.**

#### **Coopération avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud**

10. Il est indiqué que la Mission a obtenu des renforts temporaires de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) dans le cadre d'une coopération entre missions devant prendre fin le 23 avril 2021 (voir [A/75/760/Add.1](#), par. 8). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Conseil de sécurité avait approuvé la proposition du Secrétaire général de déployer, pour une période initiale de deux mois, deux compagnies d'infanterie et deux hélicoptères militaires de manœuvre de la MINUSS, qui étaient arrivés à Bangui le 24 décembre 2020. La MINUSCA avait demandé et obtenu l'autorisation de prolonger le déploiement jusqu'au 23 avril 2021. En outre, la Mission avait demandé une prolongation supplémentaire de deux mois jusqu'au 23 juin 2021, qui n'avait pas encore été approuvée. Le Comité consultatif a également été informé qu'en vertu des accords de partage des coûts conclus de longue date, la MINUSS continuerait de prendre en charge les paiements habituels prescrits par les organes délibérants au titre du déploiement des unités, notamment le remboursement aux gouvernements du coût des contingents et du personnel de police, ainsi que du matériel appartenant aux contingents, cependant qu'il incomberait à la MINUSCA de réinstaller et de rapatrier les militaires et le matériel de République centrafricaine au Soudan du Sud, et qu'elle assumerait le coût des déplacements à l'intérieur de la République centrafricaine, des rations, du carburant, des services médicaux, de l'écussonnage et de la signalétique temporaires des unités, de l'hébergement, des nouveaux éléments de soutien logistique requis et de toute différence de montant des indemnités et remboursements propres aux missions (soit un montant total 2 034 800 dollars). **Notant que le déploiement temporaire de renforts de la MINUSS à la MINUSCA a été prolongé, le Comité consultatif compte que davantage d'éclaircissements quant aux modalités de partage des coûts au titre de la coopération entre les deux missions seront apportés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.** Le Comité examine les questions relatives à la coopération entre missions dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/75/822](#)).

## **IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022**

### **A. Mandat et hypothèses budgétaires**

11. Le mandat de la Mission a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2149 \(2014\)](#) et a été prorogé la dernière fois, jusqu'au 15 novembre 2021, dans sa résolution [2552 \(2020\)](#). Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la Mission pour 2021/22 sont exposées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission pour cet exercice ([A/75/760](#)).

12. Dans sa résolution 2566 (2021), le Conseil de sécurité a décidé d'augmenter de 2 750 personnes l'effectif autorisé de la composante militaire de la Mission et d'augmenter de 940 personnes l'effectif autorisé de la composante Police de la Mission, par rapport aux niveaux actuels approuvés au paragraphe 27 de la résolution 2552 (2020). À la suite de l'adoption de la résolution 2566 (2021), le Secrétaire général a présenté un additif au projet de budget pour 2021/22 (A/75/760/Add.1).

13. S'agissant de la stratégie de sortie de la Mission, telle qu'indiquée dans le projet de budget (voir A/75/760, par. 56), le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, que la Mission était en train de revoir sa stratégie politique à la lumière de l'évolution de la dynamique de la situation en matière de sécurité et du déploiement de soldats supplémentaires, de manière à réunir les conditions voulues pour qu'il soit mis un terme à la présence d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies en République centrafricaine. Comme précisé dans la résolution 2566 (2021) du Conseil de sécurité, les renforts dont bénéficiait la Mission n'avaient pas pour but de régler le conflit militairement, mais plutôt d'ouvrir la voie à des concertations inclusives. Dans la même résolution, le Conseil a souligné que ces renforts visaient à donner à la Mission les moyens d'accomplir ses tâches prioritaires compte tenu de l'évolution du contexte, en particulier la protection des civils et la facilitation de l'aspect humanitaire, ainsi que d'empêcher toute nouvelle détérioration de la situation sur le plan sécuritaire et de renverser la tendance tout en créant des conditions favorisant l'avancée du processus politique. Le Conseil a également souligné que ces moyens accrus ne remplissaient en aucun cas la responsabilité première qui incombait aux autorités nationales de faire progresser le processus de paix et de protéger la population.

## B. Ressources nécessaires

14. Le montant total des ressources nécessaires au titre de l'exercice 2021/22 s'élève à 1 048 692 600 dollars, en augmentation de 110 980 900 dollars (11,8 %) par rapport au montant de 937 711 700 dollars approuvé au titre de l'exercice 2020/21 (voir tableau ci-après). Elles se répartissent comme suit : a) ressources initialement demandées (936 258 700 dollars) dans le projet de budget (A/75/760) ; b) ressources supplémentaires à prévoir (112 433 900 dollars), dont le détail figure dans l'additif (A/75/760/Add.1) (voir par. 12 ci-dessus).

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2019/20)	Crédits ouverts (2020/21)	Dépenses au 31 mars 2020/21	Prévisions de dépenses initiales (2021/22)	Prévisions de dépenses supplémentaires (2021/22)	Montant total des dépenses prévues (2021/22)	Variation	
							Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	467 277,0	479 285,4	395 531,5	476 799,5	103 588,9	580 388,4	101 103,0	21,1
Personnel civil	199 009,8	214 387,0	161 134,2	221 160,9	1 480,7	222 641,6	8 254,6	3,9
Dépenses opérationnelles	229 403,5	244 039,3	183 887,8	238 298,3	7 364,3	245 662,6	1 623,3	0,7
<b>Total brut</b>	<b>895 690,3</b>	<b>937 711,7</b>	<b>740 553,5</b>	<b>936 258,7</b>	<b>112 433,9</b>	<b>1 048 692,6</b>	<b>110 980,9</b>	<b>11,8</b>

Note : On trouvera aux sections II et III du projet de budget et de l'additif (A/75/760 et A/75/760/Add.1) des informations détaillées sur les ressources demandées et une analyse des variations.

## 1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé 2020/21<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé 2021/22 (A/75/760)</i>	<i>Additif 2021/22 (A/75/760/Add.1)</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	169	169	169	–
Contingents	11 437	11 437	14 187	2 750
Police des Nations Unies	400	400	600	200
Unités de police constituées	1 680	1 680	2 420	740

<sup>a</sup> Niveau maximum des effectifs autorisés.

15. Le montant des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour 2021/22 est plus élevé (de 101 103 000 dollars, soit 21,1 %) que celui des crédits ouverts pour 2020/21, ce qui s'explique principalement par la révision à la hausse des prévisions de dépenses du fait de l'augmentation de l'effectif du personnel en tenue (3 690 personnes) autorisée par le Conseil de sécurité (voir par. 12 ci-dessus ; voir aussi [A/75/760/Add.1](#), par. 38 à 40).

16. Dans sa résolution [2566 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité note que le déploiement de ces renforts en personnel en tenue doit s'effectuer par phases et le Comité consultatif a reçu des renseignements à ce sujet (voir tableau ci-après). Ayant demandé plus de précisions, il a été informé que le Département des opérations de paix avait déterminé, à l'aide du Système de préparation des moyens de maintien de la paix, quels contingents et unités de police seraient déployés au cours du second semestre de 2021 ; les contingents et unités de police hors Système seraient pour leur part déployés au début de 2022. S'agissant des officiers d'état-major, des agents de renseignement militaire et des policiers hors unités constituées, le déploiement était prévu sur une base mensuelle entre avril et septembre 2021. La liste des sites – encore à confirmer – sur lesquels les effectifs en question seraient déployés a été communiquée au Comité, sachant que des modifications y seraient peut-être apportées en fonction de l'évolution de la situation en matière de sécurité et du contexte opérationnel. **Le Comité consultatif compte qu'une mise à jour sur le déploiement par phases sera communiquée à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

### Échéancier du déploiement

	<i>Déploiement prévu</i>												
	<i>Effectif autorisé</i>	<i>Juillet 2021</i>	<i>Août 2021</i>	<i>Septembre 2021</i>	<i>Octobre 2021</i>	<i>Novembre 2021</i>	<i>Décembre 2021</i>	<i>Janvier 2022</i>	<i>Février 2022</i>	<i>Mars 2022</i>	<i>Avril 2022</i>	<i>Mai 2022</i>	<i>Juin 2022</i>
Contingents	2 750	50	100	850	850	1 010	2 220	2 540	2 540	2 540	2 540	2 540	2 540
Police des Nations Unies	200	100	150	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
Unités de police constituées	740	80	200	380	380	560	560	560	560	560	740	740	740
<b>Total</b>	<b>3 690</b>	<b>230</b>	<b>450</b>	<b>1 430</b>	<b>1 430</b>	<b>1 770</b>	<b>2 980</b>	<b>3 300</b>	<b>3 300</b>	<b>3 300</b>	<b>3 480</b>	<b>3 480</b>	<b>3 480</b>

17. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.**

## 2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2020/21</i>	<i>Effectif proposé 2021/22 (A/75/760)</i>	<i>Additif 2021/22 (A/75/760/Add.1)</i>	<i>Variation</i>
<b>Postes</b>				
Personnel recruté sur le plan international	687	695	703	16
Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	602	604	604	2
Emplois de temporaire	69	64	64	(5)
Volontaires des Nations Unies	266	271	282	16
Personnel fourni par des gouvernements	108	108	108	–
<b>Total</b>	<b>1 732</b>	<b>1 742</b>	<b>1 761</b>	<b>29</b>

<sup>a</sup> Inclut les administrateurs(trices) et les agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national.

18. Le montant des ressources demandées au titre du personnel civil pour 2021/22 est plus élevé (de 8 254 600 dollars, soit 3,9 %) que celui des crédits ouverts pour 2020/21, ce qui s'explique principalement par la révision à la hausse des dépenses prévues aux titres du personnel recruté sur le plan international, du personnel recruté sur le plan national et des Volontaires des Nations Unies, comme expliqué dans le projet de budget et dans l'additif (voir A/75/760, par. 131-135 et Add.1, par. 41 et 42). Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs sont les suivantes :

a) Projet de budget pour 2021/22 (A/75/760) : augmentation de 10 postes ou emplois de temporaire [10 créations, 5 transformations, 4 reclassements, 10 réaffectations et 114 transferts (voir par. 19 et 20 et 24 à 29 ci-après)] ;

b) Additif au projet de budget pour 2021/22 (A/75/760/Add.1) : création de 19 postes (Service mobile : 8 ; Volontaires des Nations Unies : 11) en raison du déploiement de 3 690 membres supplémentaires du personnel en tenue (voir par. 21 à 23 ci-après).

### Observations et recommandations concernant les postes

#### *Création de 10 postes à la Section des services médicaux*

19. Il est proposé de créer 10 postes pour la Section des services médicaux – Service mobile : 3 ; Services généraux, soumis à recrutement national : 2 ; Volontaires des Nations Unies : 3 soumis à recrutement international et 2 à recrutement national – afin de remédier aux défaillances constatées dans l'action menée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de renforcer la capacité de la Mission de fournir des services médicaux de qualité adéquate en temps voulu aux militaires et au personnel civil. Les 10 postes en question se répartiraient comme suit : technicien(ne) de laboratoire (Service mobile : 2 ; Volontaires des Nations Unies : 1) ; assistant(e) administratif(ive) (Service mobile : 1) ; conducteur(trice) ambulancier(ère) (Services généraux, soumis à recrutement national : 2) ; médecin (Volontaires des Nations Unies : 2) ; infirmier(ère) (Volontaires des Nations Unies : 2) (Voir A/75/760, par 85-87, tableau 13). Il a été indiqué au Comité consultatif que la proposition de création de deux postes d'infirmier(ère) soumis à recrutement national et relevant de la catégorie des Volontaires des Nations Unies était l'expression des efforts déployés

par la Mission pour pourvoir au niveau national des postes pour lesquels il était matériellement possible de puiser dans la main-d'œuvre locale.

20. Il est indiqué que la Section des services médicaux assure la couverture médicale de l'ensemble du personnel de la Mission, à qui elle fournit des services intégrés au moyen d'installations médicales appartenant à l'ONU et aux contingents. Pendant l'exercice 2021/22, les huit installations médicales de la Mission resteront composées d'une unité médicale de niveau I appartenant à l'ONU (située à Bangui) et de sept centres médicaux d'urgence (situés dans des bureaux locaux). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur la répartition du personnel médical actuel et de l'effectif prévu entre les installations médicales de la Mission. Le Comité a également été informé qu'en plus des huit installations médicales appartenant à l'ONU, la Mission disposait d'une unité médicale de niveau I-Plus à Bangui et d'une unité médicale de niveau II appartenant aux contingents dans chacune des villes de Bouar, Bria et Kaga Bandoro, ainsi que de 33 unités de niveau I appartenant aux contingents dans divers sites.

*Création de 19 postes pour la composante Appui*

21. Dans l'additif au projet de budget, il est proposé de créer 19 postes (Service mobile : 8 ; Volontaires des Nations Unies : 11) dans la composante Appui de la Mission (voir [A/75/760/Add.1](#), tableau 1 à 10), pour faciliter le déploiement des 3 690 membres supplémentaires du personnel en tenue à l'extérieur de Bangui, la justification de ces créations étant fournie aux paragraphes 14 à 35 de l'additif. Les 19 postes qu'il est proposé de créer se répartiraient comme suit :

a) Bureau du (de la) Chef de la gestion des opérations et des ressources : trois postes (Service mobile) de fonctionnaire d'administration pour chacun des trois bureaux régionaux de Ndélé, Bangassou et Paoua ;

b) Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications : 1 poste (Service mobile) d'assistant(e) aux systèmes d'information (Ndélé) ; 1 poste (Service mobile) d'assistant(e) aux télécommunications (Bangassou) ;

c) Centre d'appui à la Mission (Groupe du matériel appartenant aux contingents) : 1 poste (Service mobile) d'assistant(e) chargé(e) du matériel appartenant aux contingents (Kaga Bandoro) et 1 poste (Volontaires des Nations Unies) d'inspecteur(ice) du matériel appartenant aux contingents (Bouar) ;

d) Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement : 1 poste (Volontaires des Nations Unies) de spécialiste des questions d'environnement (Kaga Bandoro) ;

e) Groupe des transports : 1 poste (Volontaires des Nations Unies) de technicien(ne) aux véhicules (Paoua) ;

f) Section du génie et de la gestion des installations : 1 poste (Service mobile) de technicien(ne) du génie et 1 poste (Volontaires des Nations Unies) de mécanicien(ne) (Groupes électrogènes) (Bangui) ; 1 poste (Volontaires des Nations Unies) d'ingénieur(e) du génie civil (Bria) ;

g) Groupe des transports aériens : 1 poste (Service mobile) d'assistant(e) aux opérations aériennes (Bouar) ;

h) Groupe du contrôle des mouvements : 3 postes (Volontaires des Nations Unies) d'assistant(e) au contrôle des mouvements (Obo, Birao et Paoua) ;

i) Section de la gestion intégrée des stocks : 3 postes (Volontaires des Nations Unies) d'assistant(e) (entrepôts) (Bria, Bouar et Kaga Bandoro).

22. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la majorité des postes dont la création était proposée seraient affectés à des régions où la Mission ne disposait pas de ressources humaines adéquates à l'appui du déploiement des renforts de personnel en tenue. La Mission a proposé que des postes soumis à recrutement international soient inclus dans les catégories Service mobile et Volontaires des Nations Unies, ce qui augmenterait les chances de pourvoir ces postes aussi rapidement que possible dès que leur création aurait été approuvée, le cas échéant. Les titulaires des postes en question exerceraient des fonctions hautement spécialisées et des candidats qualifiés n'étaient pas nécessairement disponibles sur le marché local. La MINUSCA se heurtait à la difficulté continue de trouver des candidats qualifiés pour les postes soumis à recrutement national, de tels candidats étant extrêmement rares sur le marché du travail local, conséquence directe du conflit civil qui se prolongeait depuis plusieurs décennies dans le pays. En outre, le Comité consultatif a été informé que le degré de compétence associé aux postes qu'il était proposé de créer dans la catégorie du Service mobile (classes FS-5 et FS-6) nécessiterait que les personnes recrutées aient déjà accumulé de nombreuses années d'expérience des responsabilités sur le terrain et soient à même de gérer des questions administratives, logistiques et techniques complexes et transversales, selon les cas (un minimum de 8 et 12 ans requis pour les postes FS-5 et FS-6, respectivement, et un minimum de 2 et 5 ans d'expérience pertinente requise pour les postes P-2 et P-3, respectivement).

**23. Compte tenu de la capacité existante et du nombre de postes et d'emplois de temporaire vacants à la Mission (voir aussi par. 34 ci-après), le Comité consultatif recommande de ne pas créer les 5 postes (Service mobile et Volontaires des Nations Unies) suivants : 2 postes (Service mobile) de fonctionnaire d'administration au Bureau du (de la) Chef de la gestion des opérations et des ressources ; 1 des 2 postes (Service mobile) dont la création est proposée à la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications ; 1 poste (Service mobile) de technicien(ne) du génie et 1 poste (Volontaires des Nations Unies) de mécanicien(ne) (Groupes électrogènes) à la Section du génie et de la gestion des installations (voir par. 21 a), b) et f) ci-dessus).**

#### *Transformation*

24. Compte tenu de la nature continue des responsabilités décrites ci-dessus, il est proposé de transformer cinq emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [2 emplois de spécialiste des achats (P-3) et 3 emplois d'assistant(e) aux achats (Service mobile)] en postes pour renforcer les capacités de la Section des achats<sup>1</sup> à l'appui des activités qu'elle mène de manière suivie (voir A/75/760, par. 100 et 101 et tableau 19). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les emplois en question avaient été créés au cours de la phase de mise en place de la Mission et que leur régularisation apporterait un sentiment de sécurité aux membres du personnel qui en étaient actuellement titulaires, ce qui pourrait conduire à une productivité accrue.

25. Il a été indiqué au Comité consultatif que la Mission n'avait pas fait directement appel aux services de la Section de l'appui centralisé aux achats du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour des acquisitions propres à la Mission : sur un

<sup>1</sup> Les postes et emplois de temporaire approuvés pour la Section des achats sont au nombre de 19 : 1 P-5, 1 P-4, 4 P-3 [dont 2 emplois de temporaire (autre que pour les réunions)], 1 P-2, 5 agent(e)s du Service mobile [dont 3 emplois de temporaire (autre que pour les réunions)], 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 6 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national.

montant total de 207,3 millions de dollars pour 2019/20, seules des acquisitions d'un montant de 3 millions de dollars avaient été effectuées auprès de la Section, cependant que la valeur totale des marchés passés avec des entités du système avait atteint 137 millions de dollars (soit 66 % de l'ensemble des acquisitions réalisées pendant l'exercice considéré). Au 30 mars 2021, la Mission avait présidé à des achats d'un montant total de 189,7 millions de dollars ; ceux qui l'avaient été sur la base de contrats passés avec la Section de l'appui centralisé aux achats, pour le compte d'autres missions, représentaient un montant de 1,4 million de dollars. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu du bien-fondé de la justification fournie et recommande donc qu'il ne soit pas procédé à la transformation proposée de cinq emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en postes à la Section des achats.** Le Comité examine les questions liées aux fonctions et aux besoins en personnel de la Section de l'appui centralisé aux achats dans son rapport connexe sur le projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe pour 2021/22 ([A/75/822/Add.9](#)).

#### *Reclassement*

26. Il est proposé de reclasser les quatre postes suivants dans le projet de budget (voir [A/75/760](#), par. 47 à 49, 75 à 77, 79 à 81, 91 à 92) :

a) Un poste d'assistant(e) administratif(ive) des services généraux soumis à recrutement national en poste de fonctionnaire d'administration [administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national] dans le Groupe du (de la) Conseiller(ère) pour la protection des femmes (en complément de la réaffectation, à l'intérieur de la Section, d'un poste de fonctionnaire d'administration pour en faire un poste d'attaché(e) de liaison adjoint(e) ; voir aussi par. 29 b) ci-après), pour aider le Groupe à renforcer son partenariat avec les parties prenantes nationales aux fins de la mise en œuvre du partenariat commun signé avec le Gouvernement sur la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et la lutte contre celles-ci. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les propositions de reclassement et de réaffectation visaient à mieux aligner les tâches et les responsabilités du Groupe ;

b) Un poste de fonctionnaire chargé(e) des carburants de P-3 à P-4, à la Section des approvisionnements essentiels, en réponse à la recommandation du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de veiller à ce que les ressources allouées au Groupe des carburants soient adéquates et à ce que la gestion des carburants soit efficace, et conformément aux directives relatives à la gestion des carburants publiées par l'Organisation, selon lesquelles les chefs des groupes des carburants des grandes missions de maintien de la paix sont tenu(e)s de posséder des qualifications du niveau de la classe P-4 (voir aussi par. 41 et 42 ci-après) ;

c) Un poste de fonctionnaire d'administration de P-3 à P-4 au Bureau du (de la) Chef du Service de la gestion des opérations et des ressources, pour renforcer les fonctions administratives et compte tenu de la complexité des responsabilités administratives qui incombent au Service ;

d) Un poste de spécialiste des finances et du budget (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (P-2) en poste de spécialiste des finances et du budget (P-3) à la Section des finances et du budget, du fait que les méthodes de travail et le champ des compétences requises ont évolué compte tenu de l'exécution des réformes et de la poursuite de la mise en service et des améliorations d'Umoja sur une base continue.

27. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu par la justification fournie et, au vu des capacités existantes du Bureau du (de la) Chef du Service de la gestion**

**des opérations et des ressources<sup>2</sup> et de la Section des finances et du budget<sup>3</sup>, il recommande qu'il ne soit pas donné suite au reclassement proposé d'un poste de fonctionnaire d'administration de P-3 à P-4 et d'un poste de spécialiste des finances et du budget (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) en poste de spécialiste des finances et du budget (P-3).**

*Réaffectation et transfert*

28. Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux effectifs (10 réaffectations de poste et 114 transferts) procèdent principalement de l'harmonisation des structures d'appui aux missions (voir [A/75/760](#), par. 78, 88 à 90, 93 à 99 et tableaux 10 et 14 à 18). Le Comité consultatif rappelle qu'après la publication par le Siège de premières directives pour la restructuration en 2014 et de directives supplémentaires en 2017, les missions ont été priées de normaliser leurs structures d'appui sur deux exercices financiers (2018/19 et 2019/20) (voir [A/72/789](#), par. 66 à 69). Il est indiqué dans le projet de budget que, dans le contexte de l'harmonisation de la structure d'appui aux missions, la MINUSCA avait déjà fait savoir qu'elle opérerait pour une mise en place progressive de la nouvelle structure plutôt que de l'adopter immédiatement dans son entièreté. Grâce à cette approche prudente, il lui a été possible d'attendre que la situation se stabilise afin d'analyser la portée qu'avaient eue les importants changements approuvés au cours de la période précédente en matière d'effectifs et de structure (voir [A/75/760](#), par. 88). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la proposition de restructuration de la structure d'appui aux missions complétait la mise en œuvre des directives susmentionnées et que la Mission n'avait pas l'intention d'apporter d'autres modifications à sa structure d'appui à la lumière de ces directives.

29. Outre les changements prévus dans l'optique de l'harmonisation de la structure d'appui aux missions, il est aussi proposé : a) de réaffecter un poste de spécialiste de l'eau et de l'assainissement (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) à l'intérieur de la Section du génie et de la gestion des installations pour en faire un poste de fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) ; b) de réaffecter un poste de fonctionnaire d'administration (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) à l'intérieur du Groupe du (de la) Conseiller(ère) pour la protection des femmes pour en faire un poste d'attaché(e) de liaison (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) ; c) de transférer le Groupe de l'audit, de la gestion des risques et de la conformité (3 postes) du Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la Mission au Bureau du (de la) Chef de cabinet, conformément à la recommandation du BSCI (voir [A/75/760](#), par. 47 à 51 et 82 à 84).

*Proposition de modification du rattachement hiérarchique de la Division des affaires politiques*

30. Il est proposé que la Division des affaires politiques, qui relève de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (affaires politiques) soit placée sous l'autorité directe du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (ibid., par. 65 à 67). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le mandat de la Mission, tel que révisé en 2018, mettait l'accent sur un soutien accru au processus politique, lequel était mis en péril par l'insécurité persistante partout

<sup>2</sup> Les postes approuvés pour l'équipe de proches collaborateurs du (de la) Chef du Service de la gestion des opérations et des ressources sont au nombre de 10 : 1 D-1, 1 P-3, 6 agent(e)s du Service mobile, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 1 agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national.

<sup>3</sup> Les postes approuvés pour la Section des finances et du budget sont au nombre de 22 : 1 P-5, 2 P-4, 1 P-2, 11 agent(e)s du Service mobile, 2 administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national et 5 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national.

dans le pays, aussi la Mission avait-elle placé – à titre informel – la Division des affaires politiques sous l'autorité directe du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général compte tenu de la nécessité pressante et critique de faire en sorte que les bons offices déployés par la Mission aux fins de la mise en œuvre de l'accord de paix soient coordonnés à un haut niveau. Le Comité a également été informé que les effectifs proposés pour 2021/22 incluaient le poste de représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général, auquel incombaient toujours un portefeuille de dossiers politiques, à l'appui du champ d'action plus vaste associé au poste de représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général. La Mission continuait d'évaluer et de suivre les conséquences du changement de rattachement hiérarchique de la Division des affaires politiques, ainsi que son influence sur les attributions de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général. **Le Comité consultatif compte que davantage d'éclaircissements quant à la modification proposée du rattachement hiérarchique de la Division des affaires politiques seront communiqués à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.**

#### *Appui électoral*

31. Il est indiqué que, conformément au mandat élargi en matière d'appui électoral que lui a confié le Conseil de sécurité dans sa résolution 2499 (2019), la Mission a aidé les autorités à préparer l'organisation et la tenue d'élections présidentielle, législatives et locales en 2020 et 2021, en leur offrant ses bons offices et en assurant la sécurité ainsi qu'en leur proposant un soutien opérationnel, logistique et technique (ibid., par. 9). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un montant de 15 270 100 dollars avait été prévu pour 2021/22 au titre de l'appui électoral, en diminution de 2 518 700 dollars par rapport aux crédits approuvés pour l'exercice 2020/21. La répartition et l'analyse détaillées des dépenses prévues aux titres de 2020/21 et de 2021/22 ont aussi été communiquées au Comité (on en trouvera le récapitulatif au tableau ci-après).

#### **Ressources nécessaires pour l'appui électoral en 2020/21 et 2021/22**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Crédits approuvés 2020/21</i>	<i>Prévisions de dépenses 2021/22</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
Volontaires des Nations Unies	2 794,2	3 486,4	692,2
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	6 760,0	7 298,6	538,6
Consultants	84,0	85,7	1,7
Voyages officiels	187,6	122,2	(65,4)
Installations et infrastructures	678,1	–	(678,1)
Transports terrestres	489,0	215,7	(273,3)
Opérations aériennes	2 455,0	2 370,9	(84,1)
Communications et informatique	3 817,4	1 672,3	(2 145,1)
Fournitures, services et matériel divers	523,5	18,3	(505,2)
<b>Total</b>	<b>17 788,8</b>	<b>15 270,1</b>	<b>(2 518,7)</b>

32. S'agissant du maintien pour l'exercice 2021/22 de 68 emplois de temporaire<sup>4</sup> au Service des affaires électorales, approuvés au titre de 2020/21, le Comité consultatif a demandé des précisions et a été informé que cela permettrait à la Mission de s'acquitter de son mandat renforcé en matière d'appui électoral, tel qu'autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2552 (2020) jusqu'à mi-novembre 2021. Le Comité a également été informé qu'à la suite des élections présidentielle et législatives, l'appui de la Mission serait encore requis pour la tenue des élections locales, qui n'avaient pas eu lieu depuis 1988 et dont l'organisation à la fin de 2021 ou au premier trimestre de 2022 était donc extrêmement attendue. L'appui apporté par la Mission aux élections locales engloberait l'ensemble du pays, comme cela avait été le cas au cours de la préparation et de l'organisation des élections présidentielle et législatives. Les élections locales se tiendraient dans le même nombre de bureaux de vote (5 408) que les élections législatives.

#### *Taux de vacance*

33. Le tableau ci-après récapitule les taux de vacance de postes pour le personnel civil constatés au cours de l'exercice 2019/20 et 2020/21, ainsi que ceux qui sont prévus pour l'exercice 2021/22. Le Comité consultatif note que la plupart des taux retenus pour 2021/22 sont fondés sur les taux de vacance effectivement constatés pendant l'exercice en cours, à l'exception des taux de 5 % et de 2 % pour les Volontaires des Nations Unies, selon qu'ils seront recrutés sur le plan international ou sur le plan national, alors que les taux effectifs s'établissent respectivement à 6,3 % et 7,0 % – taux moyens : 6,7 % et 2,3 %, respectivement, au 31 mars 2021.

(En pourcentage)

Catégorie	Taux effectif 2019/20	Taux approuvé 2020/21	Taux effectif au 28 février 2021	Taux effectif au 31 mars 2021	Taux effectif (moyenne) au 31 mars 2021	Taux prévu 2021/22
<b>Personnel civil</b>						
Personnel recruté sur le plan international	12,7	13,0	13,0	12,7	13,0	13,0
Personnel recruté sur le plan national						
Administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national	8,4	8,5	11,3	12,3	10,4	10,5
Agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national	5,4	6,5	3,8	4,2	3,8	4,0
Volontaires des Nations Unies (recruté(e)s sur le plan international)	1,6	12,5	7,2	6,3	6,7	5,0
Volontaires des Nations Unies (recruté(e)s sur le plan national)	–	2,0	4,7	7,0	2,3	2,0
<b>Emplois de temporaire</b>						
Personnel recruté sur le plan international	6,3	16,5	9,8	9,8	14,8	10,0
Administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national	–	–	–	–	–	–
Agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national	42,9	25,0	28,6	14,3	28,6	28,5

<sup>4</sup> Soit 37 postes de Volontaires des Nations Unies et 31 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (1 D-1, 6 P-4, 22 P-3, 1 poste d'agent(e) du Service mobile, 1 poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) [A/74/737/Add.10, par. 13 a) iv)].

Catégorie	Taux effectif 2019/20	Taux approuvé 2020/21	Taux effectif au 28 février 2021	Taux effectif au 31 mars 2021	Taux effectif (moyenne) au 31 mars 2021	Taux prévu 2021/22
Personnel fourni par des gouvernements	8,3	3,0	0,9	–	1,9	3,0

#### *Postes vacants*

34. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 114 postes ou emplois étaient vacants au 2 mars 2021 (2 D-2, 3 D-1, 9 P-5, 17 P-4, 25 P-3, 5 P-2, 22 postes d'agent(e) du Service mobile, 12 postes ou emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 19 postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan national). Sur ce total, 14 postes étaient vacants depuis plus de deux ans (1 P-4, 4 P-3, 2 postes d'agent(e) du Service mobile, 5 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 2 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national). Le Comité a été informé que, s'agissant des deux postes P-3 de coordonnateur(trice) des mesures de sécurité qui étaient vacants depuis plus de trois ans (1 369 jours et 1 418 jours), la personne responsable avait publié un avis de vacance en avril 2019 avec l'intention de recruter du personnel féminin, mais n'était toujours pas parvenue à les pourvoir au 2 mars 2021. Quant à l'autre poste (analyste de l'information adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe (affaires politiques) avec rang d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), qui était vacant depuis plus de quatre ans (1 580 jours), une première liste de candidats ayant répondu à l'avis de vacance avait été adressée à la personne responsable de ce poste à pourvoir en septembre 2019, mais, au 2 mars 2021, il n'avait toujours pas été constitué de liste restreinte.

35. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution A/74/284 (voir par. 25), a redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et a prié de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement. Dans la même résolution, l'Assemblée a également prié le Secrétaire général de passer en revue les postes qui étaient vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le projet de budget suivant, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (ibid., par. 28). Sachant que ces postes sont vacants de longue date et qu'aucune décision n'a été prise, ni aucun progrès constaté, sur la voie d'un recrutement depuis 2019, le Comité recommande la suppression, pour l'exercice 2021/22, de l'un des deux postes P-3 de coordonnateur(trice) des mesures de sécurité, vacant depuis plus de trois ans, et du poste d'analyste de l'information adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe (affaires politiques) avec rang d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, vacant depuis plus de quatre ans (voir par. 34 ci-dessus).**

#### *Dépenses communes de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]*

36. Le montant des crédits demandés au titre des dépenses communes de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)] est de 5 495 300 dollars pour 2021/22, les prévisions de dépenses étant chiffrées à 3 175 600 dollars (crédits ouverts au titre de 2020/21 : 5 505 000 dollars). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la variation entre le montant effectif des dépenses et celui des crédits demandés au titre des dépenses communes de personnel s'expliquait principalement par la création de 31 emplois de temporaire soumis à recrutement international, approuvée pour l'exercice 2020/21 au titre de l'appui électoral en République centrafricaine (voir par. 32 ci-dessus). Le montant relativement peu élevé des crédits demandés au titre des dépenses communes de personnel pour l'exercice 2020/21 s'expliquait par le retard accumulé dans le

recrutement de personnel et par le montant moins élevé que prévu des droits à prestations compte tenu des restrictions liées à la pandémie de COVID-19. Il a été indiqué au Comité que, pour établir le montant des ressources demandées au titre de 2021/22, on était parti de l'hypothèse que la plupart des restrictions liées à la COVID-19 auraient été levées et que les membres du personnel pourraient prétendre à leurs droits à prestations normaux. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits au titre de 2020/21 et de la persistance probable des répercussions de la pandémie de COVID-19, le Comité consultatif estime que le montant des ressources demandées au titre des dépenses communes de personnel pour 2021/22 à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) n'est peut-être pas réaliste. Le Comité compte que d'autres éclaircissements seront apportés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et que des justifications détaillées figureront dans le prochain projet de budget.**

37. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 23, 25, 27 et 35 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.

### 3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Dépenses au 31 mars 2021	Prévisions	Prévisions	Prévisions de dépenses totales	Variation	
				de dépenses initiales	de dépenses supplémentaires		Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (6) - (2)	(8) = (7)/(2)
Consultants et services de consultants	959,9	1 075,6	1 342,1	1 125,8	–	1 125,8	50,2	4,7
Voyages officiels	3 197,9	3 745,9	1 544,3	3 651,1	–	3 651,1	(94,8)	(2,5)
Installations et infrastructures	71 266,6	68 254,3	53 027,8	68 880,1	4 598,2	73 478,3	5 224,0	7,7
Transports terrestres	20 196,4	16 416,5	15 324,9	15 128,7	1 621,4	16 750,1	333,6	2,0
Opérations aériennes	42 121,0	64 946,9	33 166,2	63 255,2	–	63 255,2	(1 691,7)	(2,6)
Opérations maritimes ou fluviales	1 816,9	500,0	343,3	500,0	–	500,0	–	–
Communications et informatique	39 543,9	45 554,8	37 427,6	41 741,8	786,4	42 528,2	(3 026,6)	(6,6)
Santé	6 227,7	1 803,8	2 096,5	3 443,4	358,3	3 801,7	1 997,9	110,8
Fournitures, services et matériel divers	41 048,9	38 741,5	37 675,6	37 572,2	–	37 572,2	(1 169,3)	(3,0)
Projets à effet rapide	3 024,3	3 000,0	1 939,5	3 000,0	–	3 000,0	–	–
<b>Total (Dépenses opérationnelles)</b>	<b>229 403,5</b>	<b>244 039,3</b>	<b>183 887,8</b>	<b>238 298,3</b>	<b>7 364,3</b>	<b>245 662,6</b>	<b>1 623,3</b>	<b>0,7</b>

38. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2021/22, fait apparaître une augmentation de 1 623 300 dollars (soit 0,7 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2020/21. Cette augmentation, reflet de la somme des ressources demandées dans le projet de budget (A/75/760) et dans son additif (A/75/760/Add.1), s'explique par l'effet combiné des éléments suivants :

a) Projet de budget (A/75/760) : une diminution de 5 741 000 dollars (soit 2,4 %) des ressources demandées pour 2021/22 au titre des dépenses opérationnelles, découlant de la baisse des dépenses prévues aux rubriques Voyages officiels, Transports terrestres, Opérations aériennes, Communications et informatique et

Fournitures, services et matériel divers, partiellement contrebalancée par une augmentation des dépenses prévues aux rubriques Consultants et services de consultants, Installations et infrastructures et Santé (voir [A/75/760](#), par. 136 à 144) ;

b) Additif au projet de budget ([A/75/760/Add.1](#)) : une augmentation de 7 364 300 dollars des ressources demandées au titre des installations et des infrastructures, transports terrestres, communications et informatique et santé (voir [A/75/760/Add.1](#), par. 43 à 48).

### **Ressources nécessaires au déploiement de membres du personnel en tenue supplémentaires**

39. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que les ressources demandées dans l'additif au projet de budget pour l'exercice 2021/22 correspondaient aux ressources nécessaires au déploiement de militaires et de membres du personnel de police supplémentaires que le Conseil de sécurité avait approuvé dans sa résolution [2566 \(2021\)](#), à savoir :

a) Installations et infrastructures et transports terrestres : les ressources à prévoir pour l'achat d'essence, de carburant et de lubrifiants, pour des montants de 4 598 200 dollars et 1 621 400 dollars devant couvrir respectivement l'achat de 3,3 millions de litres d'essence supplémentaires pour les générateurs et celui de 1,2 million de litres d'essence supplémentaires pour les véhicules, à un coût moyen de 1,401 dollar par litre ;

b) Communications et informatique (786 400 dollars) : les ressources à prévoir au titre a) des services de télécommunications et de réseau (342 600 dollars), pour couvrir le coût de l'élargissement de la bande passante nécessaire aux communications ; b) de l'entretien du matériel informatique et de communication et des services d'appui (329 100 dollars), pour couvrir les coûts liés à l'augmentation du nombre de comptes utilisateurs et du volume de matériel informatique nécessaires compte tenu du déploiement de membres du personnel en tenue supplémentaires ; c) des logiciels, licences et redevances (114 700 dollars), pour couvrir les coûts liés à l'augmentation du nombre de comptes utilisateurs et de licences ;

c) Santé : des ressources supplémentaires d'un montant de 358 300 dollars devant couvrir les services médicaux liés au déploiement de membres du personnel en tenue supplémentaires.

40. Le Comité a également été informé que des dépenses d'un montant de 16 005 000 dollars liées au déploiement de membres du personnel en tenue supplémentaires seraient financées au moyen de ressources approuvées pour l'exercice 2020/21. Ces ressources seraient réparties entre les rubriques Installations et infrastructures (7 936 900 dollars), Transports terrestres (3 219 000 dollars), Communications et informatique (2 741 000 dollars) et Santé (20 500 dollars) et serviraient à financer l'achat de bâtiments préfabriqués, de matériel de génie pour l'hébergement du personnel, de véhicules supplémentaires, de matériel de communications et de matériel informatique et de trousse de premiers secours. Il a été indiqué au Comité que la capacité de la Mission à couvrir ces dépenses supplémentaires s'expliquait essentiellement : a) par des dépenses moins élevées que prévu au titre des transports aériens, le déploiement de deux hélicoptères ayant été reporté de mars à mai 2021 ; b) par des dépenses moins élevées que prévu au titre des contingents, découlant i) de moindres dépenses liées au remboursement du matériel appartenant aux contingents s'expliquant par l'achèvement prévu de la construction d'hébergements en dur et par la hausse anticipée du taux d'indisponibilité, compte tenu des tendances récentes ; ii) de moindres dépenses au titre des voyages (déploiement, relève et rapatriement), la relève des contingents ayant été suspendue

en raison de la pandémie de COVID-19 ; c) par des dépenses moins élevées que prévu au titre des voyages officiels, en raison des restrictions des déplacements encore en place du fait de la pandémie de COVID-19.

### **Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles**

#### *Carburants et lubrifiants*

41. Le Comité des commissaires aux comptes a relevé des irrégularités importantes dans la consommation de carburant de la Mission, notamment des cas où la consommation était supérieure à la capacité du réservoir, à l'énergie produite et à l'unité de consommation standard, et où le plein avait été fait, mais les compteurs étaient restés à zéro. Il a constaté, par exemple, que : a) 42 véhicules avaient reçu plus de carburant que leur réservoir ne pouvait en contenir (33 823 litres de diesel pour l'exercice 2019/20) ; b) la consommation de carburant avait été supérieure à l'unité de consommation standard dans le cas de 2 277 transactions concernant 1 452 véhicules. En admettant une tolérance de 10 %, la surconsommation a représenté au total 1 112 395 litres de diesel au cours de l'exercice 2019/20 ; c) 12 véhicules avaient reçu 13 865 litres de diesel alors que le compteur marquait zéro. Les missions ont expliqué au Comité que les irrégularités qui avaient été décelées tenaient au fait que les utilisateurs du système électronique de gestion des carburants n'étaient pas suffisamment formés et qu'aucun membre du personnel n'était spécifiquement chargé d'analyser les données régulièrement. Le Comité a dit craindre que l'objectif du système électronique de gestion des carburants, à savoir assurer un contrôle rigoureux de la distribution et de la consommation de carburant, ne soit compromis, faute de moyens consacrés à l'analyse des données du système et faute de véritables examens, et que le risque de fraude n'augmente (voir [A/75/5 \(Vol. II\)](#), par. 272 à 275).

42. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que puisque la Mission se trouvait à un stade relativement stable de son cycle de vie, les prévisions concernant la consommation de carburant pour 2021/22, de même que les prévisions de besoins en carburant liés au déploiement de membres du personnel en tenue supplémentaires (voir par. 39 a) ci-dessus) avaient été établies sur la base de la consommation enregistrée sur les six mois qui avaient précédé l'établissement du budget. **Le Comité consultatif souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle l'Administration devrait former les membres du personnel chargés de veiller à ce que les données relatives au carburant soient enregistrées correctement et surveiller et analyser régulièrement la consommation de carburant afin de déceler les irrégularités et d'enquêter à leur sujet (voir [A/75/5 \(Vol. II\)](#), par. 275). Il souligne que la Mission devrait renforcer ses dispositifs de contrôle interne pour ce qui est de la gestion des carburants, notamment par l'intermédiaire du reclassement proposé de P-3 à P-4 d'un poste de fonctionnaire chargé(e) des carburants (voir par. 26 b) ci-dessus). Il recommande une réduction de 5 % (2 927 100 dollars) du montant total des ressources demandées au titre des carburants et lubrifiants, à savoir 58 542 000 dollars (installations et infrastructures : 32 399 200 dollars ; transports terrestres : 12 880 800 dollars ; opérations aériennes : 13 262 000 dollars).**

#### *Consultants et services de consultants*

43. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2021/22 s'élève à 1 125 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 50 200 dollars (soit 4,7 %) par rapport au crédit ouvert pour 2020/21. Il ressort des informations communiquées au Comité que les dépenses se sont chiffrées à 959 900 dollars en 2019/20 et s'élevaient à 1 342 100 dollars au 31 mars 2021. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a dit à plusieurs reprises que le recours aux consultants**

devait être limité au strict minimum et souligné que l'Organisation devait mobiliser ses propres compétences internes pour les activités de base et les fonctions récurrentes devant être assurées à long terme (voir résolution 73/308 de l'Assemblée générale, par. 11). Il n'est donc pas convaincu que l'augmentation des ressources demandées au titre des consultants et services de consultants soit justifiée et recommande qu'elles soient réduites de 10 % (soit de 112 600 dollars).

#### *Voyages officiels*

44. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2021/22 s'élève à 3 651 100 dollars, ce qui représente une diminution de 94 800 dollars (soit 2,5 %) par rapport au crédit ouvert pour 2020/21. Les dépenses se sont chiffrées à 3 197 900 dollars en 2019/20 et s'élevaient à 1 544 300 dollars au 31 mars 2021. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le montant des ressources demandées au titre des voyages officiels avait été fixé en partant de l'hypothèse que les restrictions liées à la COVID-19 en matière de voyage, de déplacement et d'accès, ne seraient plus d'actualité, compte tenu de l'action concertée et coordonnée qui était menée partout dans le monde pour lutter contre la pandémie, notamment de l'organisation de campagnes de vaccination massives. De plus, il ressort des informations présentées au Comité concernant l'exécution du budget de l'exercice 2019/20 qu'un(e) spécialiste hors classe des questions politiques s'est rendu en voyage officiel au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour y suivre un cours intensif d'apprentissage de l'anglais pendant près de deux mois, durant lesquels il (elle) a reçu une indemnité journalière de subsistance. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le coût des billets d'avion achetés pour ce voyage s'était établi à 6 676 dollars, imputés à la rubrique Voyages officiels. **Le Comité consultatif s'inquiète du coût élevé du voyage en question et estime que les cours de langue intensifs relèvent d'activités d'apprentissage et de développement des compétences (c'est-à-dire, d'activités de formation), que la participation à ces cours ne devrait donc pas être considérée comme un motif de voyage officiel, ni son coût imputé à la rubrique correspondante du budget, et qu'il convient de réduire au minimum le coût des voyages connexes en planifiant ces derniers à l'avance.**

45. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il faudrait recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne, réduire au minimum les voyages motivés par la participation à des ateliers, des conférences ou des réunions et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées. Il souligne également que le calcul des montants à inscrire au budget au titre des voyages doit être pleinement conforme aux dispositions des documents publiés sous les cotes ST/SGB/2009/9 et ST/AI/2013/3. Compte tenu de la sous-utilisation des crédits constatée en 2019/20 et 2020/21 et des incidences que la pandémie de COVID-19 continuera probablement d'avoir, le Comité recommande une réduction de 15 % (547 700 dollars) du montant des ressources demandées au titre des voyages officiels.**

#### *Installations et infrastructures*

46. Il ressort des informations communiquées au Comité consultatif : a) que le montant des ressources demandées pour 2021/22 au titre des pièces de rechange et des fournitures s'élève à 2 323 200 dollars (ce qui représente une augmentation de 35 000 dollars, soit 1,5 %, par rapport au crédit ouvert pour 2020/21), tandis que les dépenses se sont chiffrées à 2 018 800 dollars en 2019/20 et s'élevaient à 360 800 dollars au 31 mars 2021 ; b) que le montant des ressources demandées pour 2021/22 au titre des matériaux de construction et fournitures pour la défense des périmètres s'élève à 3 004 500 dollars, ce qui représente une diminution de 385 300 dollars (soit

11,4 %) par rapport au crédit ouvert pour 2020/21, laquelle s'explique par les stocks suffisants constitués au cours des exercices précédents. Les dépenses se sont chiffrées à 2 854 800 dollars en 2019/20 et s'élevaient à 1 398 100 dollars au 31 mars 2021. **Le Comité consultatif estime que le montant des ressources demandées n'est pas pleinement justifié. Compte tenu de la sous-utilisation des crédits constatée en 2019/20 et 2020/21, le Comité recommande une réduction de 10 % (soit respectivement 232 300 dollars et 300 500 dollars) du montant des ressources demandées au titre des pièces de rechange et fournitures et des matériaux de construction et fournitures pour la défense des périmètres.**

#### *Systèmes de drones aériens*

47. Le montant des ressources demandées pour 2021/22 à la rubrique Installations et infrastructures au titre des services de sécurité s'élève à 16 923 300 dollars (ce qui représente une augmentation de 5 482 000 dollars, soit 47,9 %, par rapport à l'exercice antérieur), devant servir à financer l'amélioration d'un système de minidrones existant et la mise en service de deux systèmes additionnels afin de renforcer les capacités d'aide à la planification des besoins opérationnels et de protection des civils et du personnel de la Mission [voir A/75/760, par. 37 et 136 a)]. En 2019/20, les dépenses se sont chiffrées à 12 335 300 dollars, contre un crédit ouvert de 15 098 700 dollars, et s'élevaient à 8 839 800 dollars au 31 mars 2021, contre un crédit ouvert de 11 411 300 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les deux systèmes existants étaient fournis au titre d'une lettre d'attribution, laquelle prévoyait la possibilité pour la Mission de mettre à niveau ces systèmes et de s'en faire fournir d'autres, en fonction de ses besoins opérationnels. En novembre 2020, face à la détérioration constante des conditions de sécurité, la Mission s'est prévaluée de cette possibilité pour mettre un système à niveau et en déployer deux nouveaux en novembre 2020, en amont des élections présidentielle et législatives. Le Comité consultatif a également reçu le détail des ressources demandées au titre des systèmes de drones aériens pour 2021/22 (voir tableau ci-après). **Compte tenu de sa recommandation relative à l'application d'un abattement en cas de sous-utilisation des systèmes de drones aériens (voir par. 49 ci-après), le Comité consultatif recommande une réduction de 10 % (1 692 300 dollars) du montant des ressources demandées au titre des services de sécurité pour 2021/22.**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Coût mensuel</i>	<i>Nombre de mois</i>	<i>Coûts annuels</i>
Coûts des services afférents aux drones Orbiter 2 et Orbiter 3 existants	446,2	12	5 354,4
Coût supplémentaire estimé de la mise à niveau de l'Orbiter 3 existant	74,4	12	892,8
Coûts des services afférents à 2 nouveaux Orbiter 3	470,6	12	5 647,2
Services de fonctionnement	60,8	12	729,6
<b>Total</b>			<b>12 624,0</b>

48. Ayant demandé des précisions sur la lettre d'attribution, le Comité a été informé que la MINUSCA était facturée pour l'intégralité du temps pendant lequel les drones étaient mis à disposition par le fournisseur de services, et ce qu'ils soient utilisés ou au sol. Il est indiqué dans la lettre d'attribution que les abattements qui pourraient être appliqués le seraient sur la base du taux de disponibilité intrinsèque minimum du

matériel (soit 90 %), et non sur la base des heures de vol effectives. Aucune pénalité ni abattement ne sont prévus en cas de sous-utilisation du matériel. Le Comité a également reçu des informations concernant l'utilisation des drones aériens en 2018/19, 2019/20 et 2020/21 (voir tableau ci-après).

#### Utilisation de drones aériens en 2018/19, 2019/20 et 2020/21

Période	Disponibilité totale (en heures)	Disponibilité intrinsèque (en heures)	Disponibilité intrinsèque (en pourcentage)	Temps d'utilisation effective (en heures)	Taux d'utilisation (en pourcentage)
	(1)	(2)	(3) = (2)/(1)	(4)	(5) = (4)/(2)
2018/19	8 760	8 505	97	5 369	63
2019/20	8 784	8 457	97	5 124	60
2020/21	6 576	6 228	95	2 543	41

49. Le Comité des commissaires aux comptes a examiné les contrats et lettres d'attribution portant sur les systèmes de drones aériens (voir [A/75/5 \(Vol. II\)](#), par. 146 à 155). Il a pris note du fait que l'Administration était passée du versement d'une somme forfaitaire à des paiements effectués en fonction des performances mais a également estimé qu'elle devrait continuer à inclure systématiquement, dans les contrats et lettres d'attribution portant sur les systèmes de drones aériens, des clauses prévoyant que les paiements soient effectués sur la base d'indicateurs clef de performance, tels que la fiabilité du matériel, le temps d'utilisation des capteurs et les heures de vol effectives. Il a recommandé que l'Administration prévoie systématiquement, dans les contrats et les lettres d'attribution concernant les systèmes de drones aériens, des clauses d'abattement du montant à verser ou à rembourser. **Le Comité consultatif souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes. Il fait observer que la lettre d'attribution signée par la MINUSCA ne prévoit d'abattement qu'au cas où le taux de disponibilité inhérente des systèmes de drones tomberait sous la barre des 90 %, et pas au cas où ceux-ci seraient sous-utilisés. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'évaluer la performance et l'utilisation des systèmes de drones aériens, de donner suite aux enseignements tirés de leur sous-utilisation, de revoir le contrat afin d'y incorporer une clause prévoyant un abattement pour sous-utilisation, et de faire le point de la question dans le prochain projet de budget (voir [A/75/822/Add.6](#), par. 35 ; [A/75/822/Add.8](#), par. 34).** Le Comité examine les questions relatives aux systèmes de drones aériens dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/75/822](#)).

50. Au paragraphe 21 de sa résolution [74/284](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le personnel des missions de maintien de la paix des Nations Unies ait les moyens d'assurer la supervision technique de l'utilisation des systèmes de drone aérien. Il est indiqué dans le projet de budget que la cellule responsable des systèmes d'aéronefs sans pilote et la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications de la MINUSCA assurent cette supervision technique et que le personnel responsable a reçu la formation nécessaire et possède les qualifications techniques requises (voir [A/75/760](#), Sect. V.A).

*Communications et informatique*

51. Il ressort des informations communiquées au Comité consultatif : a) que le montant des ressources demandées pour 2021/22 au titre des services de télécommunications et de réseau s'élève à 10 937 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 371 100 dollars (soit 14,3 %) par rapport au crédit ouvert pour 2020/21, laquelle s'explique par l'élargissement de la bande passante et par les services nécessaires au déploiement de membres du personnel en tenue supplémentaires. En 2019/20, les dépenses se sont chiffrées à 4 798 400 dollars, contre un crédit ouvert de 7 043 300 dollars, et s'élevaient à 7 510 200 dollars au 31 mars 2021, contre un crédit ouvert de 9 566 700 dollars ; b) que le montant des ressources demandées pour 2021/22 au titre des services d'information et de publication s'élève à 3 475 300 dollars (ce qui représente une diminution de 920 300 dollars (soit 20,9 %) par rapport au crédit ouvert pour 2020/21, tandis que les dépenses se sont chiffrées à 1 398 400 dollars en 2019/20 et s'élevaient à 2 500 000 dollars au 31 mars 2021. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que les explications qui ont été fournies justifient pleinement les ressources demandées. Compte tenu des niveaux de dépenses enregistrés par le passé, il recommande une réduction de 15 % (soit 1 640 700 dollars) du montant des ressources demandées au titre des services de télécommunications et de réseau et une réduction de 10 % (soit 347 500 dollars) du montant des ressources demandées au titre des services d'information et de publication.**

*Service de la lutte antimines et Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets*

52. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que les mines ne représentaient pas un risque majeur en République centrafricaine. Depuis la création de la Mission, en 2014, le Service de la lutte antimines de l'ONU a offert à celle-ci des services de neutralisation des explosifs et des munitions et d'atténuation des risques posés par les engins explosifs et participé à des activités de gestion des armes et des munitions et à la formation des Forces armées centrafricaines, dans le cadre d'arrangements contractuels conclus avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). À partir de l'exercice 2018/19, le Service de la lutte antimines a réorienté ses activités pour se concentrer sur la gestion des armes et des munitions à l'appui des autorités nationales et sur la formation des Forces armées centrafricaines à la neutralisation des explosifs et des munitions, tandis que les contingents de la MINUSCA ont pris en main les activités menées dans ce domaine dans la zone de mission, sur la base du soutien logistique autonome et en fonction des besoins opérationnels. Le Comité a également été informé que l'UNOPS fournissait des services d'appui technique à la Mission dans une série de domaines, par l'intermédiaire de vacataires. Le Comité examine les questions relatives à la lutte antimines, aux fonctions du Service de la lutte antimines et à celles de l'UNOPS dans son rapport relatif aux constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/75/829, par. 25 à 32) et dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).

*Activités relatives aux programmes*

53. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire figurer dans le prochain projet de budget et dans le rapport sur l'exécution du budget des renseignements détaillés sur les activités de la Mission relatives aux programmes, notamment sur la façon dont elles avaient contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation et sur

la mise en place par la Mission des contrôles voulus (voir résolution 74/284 de l'Assemblée générale, par. 19). Des informations sur les activités de fond et autres activités relatives aux programmes, notamment les activités ayant trait aux affaires judiciaires et pénitentiaires (Cour pénale spéciale, système pénitentiaire/aide au système judiciaire) sont présentées dans le rapport sur l'exécution du budget et dans le projet de budget (voir A/75/620, par. 32 et 33, et A/75/760, par. 111 à 122). **Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur les activités relatives aux programmes, y compris sur l'appui fourni à la Cour pénale spéciale, seront présentées dans le prochain projet de budget.**

54. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a souligné que les activités relatives aux programmes étaient importantes pour l'exécution du mandat de la Mission, y compris sur le plan de la prévention et du règlement des conflits, et que toutes ces activités devaient être directement en rapport avec les mandats de la Mission. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de veiller à ce que la Mission ait la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elle rende compte de l'emploi qu'elle en faisait, conformément aux directives applicables et compte tenu du contexte dans lequel elle évoluait (voir résolution 74/284 de l'Assemblée générale, par. 18 et 19).**

55. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 37, 42, 43, 45, 46, 47 et 51 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

## V. Questions diverses

### *Pandémie de COVID-19*

56. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport sur l'exécution du budget les mesures qui auraient été prises par la Mission pour faire face aux épidémies et aux pandémies passées et présentes et les enseignements qui en auraient été tirés, et de faire des propositions visant à améliorer la préparation aux épidémies et aux pandémies, notamment en ce qui concerne la continuité des activités (ibid., par. 16). Compte tenu de la pandémie de COVID-19, la Mission a donné la priorité à certaines activités, notamment à la mise en place, à Bangui et dans les régions, de sites d'isolement pouvant accueillir les membres de son personnel. À la demande du Gouvernement centrafricain, la MINUSCA a également aidé à renforcer et à contrôler des points d'entrée aux frontières en effectuant des patrouilles mixtes avec les forces de défense centrafricaines, à remettre en état des établissements de soins et des sites d'isolement et à distribuer aux populations vulnérables des produits pour le lavage des mains et des masques en tissu. Elle a également fait don de kits de dépistage, d'équipements de protection individuelle et de matériel médical (voir A/75/620, par. 35 à 37).

57. Le Comité consultatif a également été informé que le Secrétariat et les 13 plus grands organismes, fonds et programmes spécialisés des Nations Unies participant au dispositif d'évacuation sanitaire lié à la COVID-19 s'étaient entendus sur un mécanisme global de partage des coûts auquel ils contribueraient en proportion du nombre de personnes relevant de chacun d'eux et remplissant les critères d'évacuation. Dans ce dispositif d'un coût total estimé de 102,1 millions de dollars, le montant de la part du Secrétariat s'est élevé à 28,5 millions de dollars, dont 2 836 880 dollars à la charge de la MINUSCA pour 2019/20.

58. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a noté avec une vive préoccupation la menace que la pandémie de COVID-19 représentait pour la vie, la santé et la sécurité et souligné qu'il importait d'assurer la sûreté, la sécurité et la santé du personnel de maintien de la paix, de maintenir la continuité de l'exécution des mandats essentiels, dont la protection des civils, de réduire au minimum le risque que les activités de l'opération contribuent à la propagation du virus et, selon les possibilités, d'aider les autorités nationales, si elles en faisaient la demande et dans le cadre des mandats prévus, à prendre des mesures pour lutter contre la COVID-19, en collaboration avec la coordonnatrice résidente ou le coordonnateur résident et les entités des Nations Unies présentes dans le pays (voir résolution 74/284 de l'Assemblée générale, par. 15). Le Comité compte que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain projet de budget.

#### *Sûreté et sécurité*

59. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, plus de 196 atteintes à la sécurité concernant du personnel des Nations Unies avaient été enregistrées et que 12 membres du personnel avaient perdu la vie, dont 7 Casques bleus tués dans le cadre d'opérations. Il a été indiqué au Comité que la Mission avait maintenu la série de mesures cohérentes et coordonnées visant à protéger l'ensemble de son personnel compte tenu de l'évolution des conditions de sécurité. La Mission a également renforcé ses activités de plaidoyer auprès des autorités nationales en faveur de la ratification de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé afin de garantir l'application du principe de responsabilité et la fin de l'impunité. Le Comité a également été informé que les autorités judiciaires centrafricaines avaient conduit, en janvier et en février 2020, des procès qui avaient abouti à la condamnation de six personnes ayant tué 11 soldats de la paix. Au total, 30 enquêtes ont été ouvertes, une pour chacune des attaques ayant visé des soldats de la paix, à l'exception d'un cas dans lequel il n'a pas été possible d'enquêter, compte tenu de la volatilité des conditions de sécurité qui prévalaient dans la zone où les faits avaient été commis. Au mois de mars 2021, 113 personnes soupçonnées d'avoir commis des infractions contre des Casques bleus avaient été identifiées et 79 avaient été arrêtées.

60. Le Comité consultatif sait que la MINUSCA opère dans un environnement extrêmement difficile et salue l'action que mène le personnel de la Mission en vue d'exécuter les activités prescrites. Il rend hommage aux membres du personnel de la Mission qui ont perdu la vie au service de la paix. Le Comité rappelle que l'Assemblée générale est consciente des problèmes de sécurité croissants auxquels fait face le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, qu'elle a réaffirmé sa volonté d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de la Mission, notamment celles du personnel en tenue, et prié le Secrétaire général de renforcer encore les mesures prises à cet égard (ibid., par. 22). Il compte que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain projet de budget.

#### *Recouvrement des coûts*

61. Il ressort des informations communiquées au Comité consultatif qu'un montant de 2 243 700 dollars, lié à l'appui fourni par la MINUSCA à d'autres entités des Nations Unies et à des entités externes dans la zone de mission en 2019/20, avait été recouvré et inscrit au compte des crédits de la Mission. Le Comité consultatif fait observer que tous les montants recouverts en 2019/20 ont été reversés sur le compte des crédits de la Mission et que la question de savoir si certains montants avaient été enregistrés comme étant non disponibles et s'il avait été prévu de les

**reverser aux États Membres restait à éclaircir.** Le Comité a formulé des observations et des recommandations sur le recouvrement des coûts dans son rapport relatif aux constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 (voir [A/75/829](#), par. 33 à 36) et examine la question plus avant dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/75/822](#)).

#### *Initiatives dans le domaine de l'environnement*

62. Il est indiqué dans le projet de budget que la Mission continue de se tourner davantage vers des sources d'énergie renouvelables, notamment par l'intermédiaire de l'acquisition proposée de trois systèmes hybrides photovoltaïque-diesel, qu'elle installerait à Birao, Obo et Bangassou ; la construction de 57 stations d'épuration des eaux usées en divers endroits ; la mise en œuvre du projet d'assainissement de la décharge de Kolongo, ainsi que l'achat de 21 incinérateurs, en vue de la mise en place d'une déchetterie (voir [A/75/760](#), par. 40 et sect. V.B). **Le Comité consultatif compte que la Mission poursuivra ses efforts en matière de gestion de l'environnement et présentera, dans ses prochains projets de budget, davantage d'informations sur les progrès accomplis, notamment sur les résultats concrets obtenus et sur l'incidence de l'installation des systèmes hybrides photovoltaïque-diesel et d'autres mesures d'efficacité sur sa consommation d'énergie. Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle visant à réduire l'empreinte des opérations de maintien de la paix et prié le Secrétaire général de renforcer les mesures prises pour la mettre en œuvre dans toutes les missions de maintien de la paix, compte tenu des cinq piliers qui y sont énoncés, en fonction des conditions régnant sur le terrain et dans le plein respect des règles et règlements applicables, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport d'ensemble (voir résolution [74/284](#) de l'Assemblée générale, par. 17).** Le Comité formule d'autres observations sur les activités liées à l'environnement dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/75/822](#)).

#### *Représentation équilibrée des femmes et des hommes*

63. Ayant posé la question, le Comité a été informé que la Mission était dotée de politiques selon lesquelles les responsables de postes à pourvoir étaient tenus de fournir, à chaque étape du processus de recrutement, une liste paritaire de candidates et de candidats. Faisant fond sur l'action menée par le passé en vue d'accélérer le recrutement de membres du personnel recruté sur le plan national, la Mission a également pris une série d'autres mesures visant à lever les obstacles qui freinaient le recrutement de femmes, et notamment organisé des activités de communication en vue d'attirer davantage de candidates et de créer un fichier de candidates et candidats à recruter sur le plan national. Le Comité a également demandé et obtenu des informations sur l'évolution de la représentation des femmes parmi le personnel de la Mission entre 2016/17 et 2019/20 et constaté que la proportion de femmes au sein du personnel civil (tous niveaux confondus) avait augmenté au cours de ces quatre années, sauf dans la catégorie du Service mobile. Entre 2016/17 et 2019/20, le pourcentage de femmes occupant des postes de la classe P-5 et de rang supérieur est passé de 21 % à 31 % et celui des femmes occupant des postes des classes P-1 à P-4, de 27 % à 32 %. Sur la même période, la proportion de femmes parmi les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et sur le plan national est passée respectivement de 34 % à 40 % et de 16 % à 21 %. **Le Comité consultatif se félicite de l'augmentation du pourcentage de femmes parmi le personnel de la**

**MINUSCA et compte que la Mission poursuivra ses efforts pour accroître la représentation des femmes dans toutes les catégories de personnel.**

*Transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national*

64. Comme on l'a vu aux paragraphes 19 et 26 a) du présent rapport, pour 2021/22, la Mission propose de créer deux postes de Volontaires des Nations Unies soumis à recrutement national et de transformer un poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national en poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national. Il est également indiqué dans le projet de budget que la Mission peine toujours à trouver des candidates et des candidats qualifiés à recruter sur le plan national (voir par. 22). Certains postes vacants ont donc fait l'objet de multiples avis de vacance, dont la publication n'a toutefois pas abouti à des recrutements. **Le Comité consultatif compte que la Commission poursuivra les efforts qu'elle fait pour recruter du personnel sur le plan national. Il rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins de la Mission (voir résolution 74/284 de l'Assemblée générale, par. 24).**

*Compétences linguistiques*

65. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé qu'environ 65 % des membres du personnel recruté sur le plan international de la MINUSCA parlait couramment le français, et 35 %, l'anglais. **Le Comité consultatif compte que tout sera fait pour recruter du personnel disposant des compétences linguistiques nécessaires dans la Mission (voir également par. 44 ci-dessus).**

## VI. Conclusion

66. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSCA pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/75/620). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 14 367 200 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, ainsi que le montant de 27 955 700 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2020 soient portés au crédit des États Membres.**

67. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSCA pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 sont indiquées à la section IV de l'additif au rapport sur la présentation du budget (A/75/760/Add.1). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 8 647 000 dollars et ramenés de 1 048 692 600 dollars à 1 040 045 600 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits de 1 040 045 600 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022.**